

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ par le soussigné, que:**

**HORAIRE DES ACTIVITÉS DE LA PATINOIRE
POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

LE 24 ET LE 31 DÉCEMBRE

DE 10H00 À 16H30

LES 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29 ET 30 DÉCEMBRE

DE 10H00 À 21H30

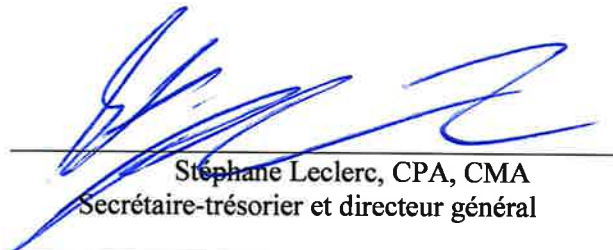
LES 2, 3, 4, 5 ET 6 JANVIER

DE 10H00 À 21H30

**N.B. AUCUN FLÂNAGE NE SERA TOLÉRÉ À L'INTÉRIEUR
DE L'ACCUEIL**

**SUJET À CHANGEMENT, SELON LA TEMPÉRATURE
(VERGLAS, TEMPÊTE, ETC.)**

**DONNÉ à Saint-Honoré ce douzième jour de décembre
deux mille vingt-deux.**


Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la Ville, le 12 décembre 2022, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de décembre 2022.

